

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

> Annexe 3 Liste des parcours scolaires particuliers en collège Rentrée scolaire 2024

LES PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS EN COLLEGE (CRITERE DE DEROGATION 6 - COMMISSION PEDAGOGIQUE)

• 6ème Sections internationales

- collège Martin Luther King à Buc
- collège Pasteur à La Celle-Saint-Cloud
- collège Pierre et Marie Curie au Pecq
- collège J.B. de la Quintinye à Noisy-le-Roi
- collège Les Hauts Grillets à Saint-Germain-en-Laye
- collège Marcel Roby à Saint-Germain-en-Laye
- collège International à Saint-Germain-en-Laye

6^{ème} Section franco-allemande

- collège franco-allemand à Buc
- 6ème Musique : classes à horaires aménagés en musique (CHAM)
- collège Auguste Renoir à Chatou
- collège Jules Ferry à Mantes-la-Jolie
- collège Jean Jaurès à Poissy
- collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye
- collège Jean-Philippe Rameau à Versailles

• 6ème Danse : classes à horaires aménagés en danse (CHAD)

- collège Jules Ferry à Mantes-la-Jolie
- collège Jules Verne aux Mureaux
- collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye
- collège Le Village à Trappes
- collège Jean-Philippe Rameau à Versailles

6ème Théâtre : classes à horaires aménagés en théâtre (CHAT)

- Collège Blaise Pascal à Plaisir
- 6ème Sport : classes à horaires aménagés en sport (CHAS)
- Collège Le Corbusier à Poissy

Pour chacune de ces formations, l'élève doit préalablement retirer un dossier auprès de l'établissement concerné pour être convoqué à des épreuves de sélection.

Les parcours ne figurant pas sur cette liste (sections sportives et bi-langues en collège, entre autres) ne sont pas concernés car ils ne relèvent pas d'une demande de dérogation au motif d'un parcours scolaire particulier. Dans ce cas, seuls les élèves du secteur de recrutement du collège proposant le parcours sont concernés, aucune dérogation ne sera accordée.